

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE248

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme Allain et Mme Bonneton

ARTICLE 9

A l'alinéa 2, substituer au mot :

« social »,

les mots :

« d'utilité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel afin de préciser la notion de « caractère social » qui est floue et le mettre en conformité avec la terminologie utilisée dans le texte du projet de loi.